

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire en vue de l'organisation du Congrès mondial de la nature en 2020 à Marseille.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de participer financièrement à l'organisation du congrès mondial de la nature qui se tiendra à Marseille en 2020,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec le ministère de la Transition écologique et solidaire la convention de partenariat annexée au rapport.

La dépense correspondante, soit 1 500 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**